



CTSA DU 20 mai 2021

Compte-Rendu

Monsieur Laurent SEYER, DRH, préside la séance.

Le quorum est atteint.

Hélène Bertholin est désignée secrétaire de séance

I Fermeture des services pour les vacances d'été

Le rectorat sera fermé à partir du vendredi 23 juillet **au soir** jusqu'au dimanche 15 août.

II Revalorisation IFSE pour les ITRF

Où en est la revalorisation de l'IFSE pour les ITRF ?

L'administration précise que le sujet est discussion au ministère mais qu'il n'y a pas encore d'informations concrètes au niveau de l'académie.

III Services inter-académiques

Le DRH précise les dates pour les services inter-académiques :

- ✓ Service informatique au 1^{er} juin sur Nancy
- ✓ Service régional des achats au 1^{er} septembre sur Nancy,
- ✓ Service inter académique juridique au 1^{er} septembre sur Reims,
- ✓ Service statistique 1^{er} septembre sur Reims,
- ✓ Service des concours 1^{er} octobre sur Strasbourg.

Il n'y a pas de changement par rapport ce qui avait été annoncé précédemment.



CTSA DU 20 mai 2021

Compte-Rendu

Le projet de système d'information inter-académique a été présenté lors de ce CTSA de mai. Il reprend la présentation qui avait été fait aux agents de la DSI.

Les faits saillants :

- ✓ pas de mobilité fonctionnelle ou géographique forcée,
- ✓ maintien de l'implantation multi-site,
- ✓ un nouvel organigramme cible avec une uniformisation des départements informatiques au sein des 3 académies,
- ✓ la création effective du service interacadémique SI est prévue pour le 1er juin 2021, **avec une organisation cible qui va se mettre en place progressivement,**

La feuille de route sera présentée lors d'une assemblée générale réunissant l'ensemble des agents de la DSI interacadémique le 3 juin 2021.

Il n'y a pas de volonté de suppression de poste.

Il y aura un maintien des assistants informatiques de proximité dans les différents services : rectorat, DSDEN, ...

Il y a une volonté de mise en place d'une plate-forme commune inter-académique pour la relation usager avec une prise en main du poste à distance qui permettrait une réponse plus rapide mais cela n'est pas encore acté.

Le SNPTES ne voit pas d'objection majeure à la mise en place de la DSI interacadémique. Néanmoins les agents des services informatiques subissent une charge de travail considérable qui ne cesse de s'accroître. Certains pôles informatiques sont d'ailleurs actuellement en grande difficulté. Le danger n'est donc pas tant dans l'évolution vers une nouvelle organisation que dans la propagation au niveau inter-académique de difficultés RH pré-existantes.

Le SNPTES se tient aux côtés de nos collègues et sera donc très vigilant lors de la mise en place de la DSI inter académique !



IV Campagne de télétravail 2021-2022

Pourquoi les demandes de deux jours de télétravail sont quasi systématiquement refusées alors que le décret autorise jusqu'à 3 jours ?

Le DRH nous indique que le décret autorise jusqu'à un maximum de trois jours mais que le nombre de jours de télétravail reste à l'appréciation des responsables. La campagne est prévue dans le cadre d'un fonctionnement normal i.e. hors crise sanitaire.

SNPTES : De plus il est demandé aux collègues de refaire une demande alors que cette dernière devrait être refusée avec un avis motivé suivant le décret ou circonstancié selon la note rectoriale.

L'administration doit fournir un bilan de la campagne de télétravail. Comment ces nombreuses demandes de 2 jours refusées vont-elles pouvoir apparaître dans ce bilan alors qu'elles ont été remplacées par des demandes d'une journée ?

Le DRH considère qu'il ne s'agit pas d'un refus du télétravail mais un refus de la modalité demandée et précise qu'il n'est pas nécessaire de reformuler une demande, le chef de service peut accepter la demande en modifiant directement le nombre de jours dans la demande initiale.

Le DRH ajoute également que le nombre de jours de télétravail reste à la seule appréciation de l'administration.

Le DRH précise également que le télétravail accentue la charge de travail sur l'encadrement et qu'il ne peut donc supporter cette charge seule à l'avenir. Il faudra donc faire évoluer les méthodes de travail pour pouvoir augmenter les possibilités de télétravail.

Le DRH n'exclut toutefois pas d'évoluer sur le sujet dans le futur.

Le SNPTES n'a clairement pas la même lecture du décret et de la note rectoriale sur ce sujet . Dans la mesure où une demande fait l'objet d'un refus, ce qui est le cas lorsque le nombre de jours est modifié ce refus devrait être motivé par l'administration...



V Saurupt

Le dispositif de pointage sur le nouveau site a-t-il été choisi ?

Le DRH précise que la badgeuse est maintenue. Les agents disposeront d'un badge qui serait attaché à plusieurs fonctionnalités d'accès au bâtiment, au parking, aux machines à café et à la badgeuse. L'accès au parking ne déclencherait pas le pointage qui serait à un emplacement spécifique comme actuellement.

Note du SNPTES : Il semblerait donc que l'on se dirige vers un système de pointage similaire à celui existant. C'est une revendication du SNPTES vieille de 4 ans, défendu à chaque CTSA, qui est en passe d'aboutir ! Le SNPTES restera toutefois vigilant notamment sur les lieux d'implantation des badges.

Un questionnaire réalisé par le CROUS sur la restauration à Saurupt a été envoyé aux personnels. Les réponses seront restituées et exploitées lors d'un groupe de travail « restauration à Saurupt » qui reste à programmer.

Pour ceux qui mangent au crous et qui souhaiteraient participer à ce groupe de travail n'hésiter pas à vous signaler par retour de ce mail.

L'implantation des services est quasi finalisée mais des ajustements sont encore en cours. La DAJES a été relocalisée en concertation avec son chef de service.

Les dernières projections pour le déménagement nous renvoient au premier trimestre 2021 sous réserve du calendrier opérationnel des services.

Le sujet des places de parkings n'a pas été ré-abordé.



CTSA DU 20 mai 2021

Compte-Rendu

VI Covid

A la date du CTSA seul était connu le fait que la situation concernant le télétravail covid allait évoluer à partir du 9 juin.

Depuis, nous avons appris que 2 jours de présentiel seront obligatoires à partir du 9 juin jusqu'à fin juin.

VII Promotions par listes d'aptitude et tableaux d'avancement

Les agents peuvent-ils contacter le rectorat pour savoir si leur dossier de promotion est remonté à l'administration centrale ?

Le DRH précise que la question a été posée à l'administration centrale mais qu'il n'y a pas encore de retour.